Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada

Patented Medicine Prices Review Board Canada

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026

L'honorable Marjorie Michel

Ministre de la Santé

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Santé, 2026

Numéro au catalogue : H79-13F-PDF

ISSN : 2561-0740

Also available in English under the title: 2025–26 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026 du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Table des matières

- En un coup d'œil
- Message de la présidente
- Résultats : nos réalisations
  - Responsabilité essentielle 1 : Surveillance des prix des médicaments brevetés
  - Services internes
- Dépenses et ressources humaines
  - Dépenses
  - Financement
  - Faits saillants des états financiers
  - Ressources humaines
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Dépenses fiscales fédérales
- Renseignements ministériels
- Définitions

En un coup d'œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son Plan ministériel 2025-2026.

Ces résultats cadrent avec les priorités énoncées dans la lettre de mandat du 21 mai 2025 émanant du premier ministre, ainsi qu'avec la vision, la mission, la raison d'être et le contexte opérationnel du CEPMB.

Principales priorités

Le CEPMB a cerné les principales priorités suivantes pour 2025-2026 :

- Publier et mettre en œuvre les nouvelles Lignes directrices pour le personnel du CEPMB.
- Publier le nouveau Plan stratégique pour la période de 2026 à 2030.

- Livrer des informations de haute qualité sur le marché pharmaceutique canadien à la ministre de la Santé.
- Rédiger une ébauche d'un projet de directives relatives à la pratique pour simplifier les processus d'audience et mener une consultation à ce sujet.
- Entreprendre un examen exhaustif des dépenses afin de réduire les dépenses au cours des trois prochains exercices.

Faits saillants

Le processus pluriannuel d'ébauche et de consultation visant l'élaboration de nouvelles Lignes directrices pour le personnel du CEPMB est arrivé à terme en 2025-2026, marqué par la publication de la version définitive de ces Lignes directrices et de leur mise en vigueur. Ce processus avait pour but d'améliorer l'efficience administrative du Conseil et d'assurer la transparence et la prévisibilité pour les titulaires de droits concernant les procédures suivies par le personnel afin de repérer des candidats potentiels pour une audience.

Le CEPMB a concentré ses efforts sur une communication constante et fréquente, la transparence et la mobilisation tout au long de ce processus pour s'assurer que ceux et celles touchés par ce travail sont soutenus au cours de la transition.

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 13 334 111 $
- Nombre total d'équivalents temps plein (y compris les services internes) : 80

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses totales et les ressources humaines du CEPMB, consultez la section Dépenses et ressources humaines de ce rapport.

Sommaire des résultats

Voici un sommaire des résultats atteints par le ministère en 2025-2026 dans sa « responsabilité essentielle » (son principal secteur d'activité).

Responsabilité essentielle 1 : Surveillance des prix des médicaments brevetés

Dépenses réelles : 9 140 305 $

Ressources humaines réelles : 53

En 2025-2026, le CEPMB a publié et a mis en œuvre de nouvelles Lignes directrices pour le personnel du CEPMB. Les nouvelles Lignes directrices ont été publiées le 30 juin 2025, à la suite de nombreuses rondes de consultations avec les parties intéressées, et sont entrées en vigueur le 1er janvier 2026, appuyées par un plan de communication et un plan de mise en œuvre.

Les mesures de suivi indiquées dans le plan de mise en œuvre des Lignes directrices étaient en cours d'exécution à la fin de l'exercice financier, ce qui a permis une transition en douceur vers le nouveau processus de surveillance des prix ainsi qu'une réduction de l'accumulation des médicaments dont l'examen était en suspens en attendant les nouvelles Lignes directrices. Un

projet de directives relatives à la pratique pour simplifier les processus d'audience et les rendre plus efficaces a également été élaboré et diffusé à des fins de consultation en mars 2026, en lien direct avec les objectifs établis dans le Plan stratégique 2026-2030, répondant ainsi également aux engagements énoncés dans le budget de 2025.

Le CEPMB a publié la 9e édition de son rapport *Veille des médicaments mis en marché* ainsi que la 10e édition de son rapport *CompasRx* en 2025-2026, et d'autres rapports sont en cours de préparation. Ces rapports sont créés par le CEPMB pour répondre à une demande de la ministre de la Santé en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les brevets*.

Pour en savoir plus sur les activités liées à la surveillance des prix des médicaments brevetés du CEPMB, consultez la section Résultats : nos réalisations du présent rapport.

Services internes

Dépenses réelles : 4 193 806 $

Ressources humaines réelles : 27

En 2025-2026, le CEPMB a également publié son Plan stratégique quinquennal, dans lequel il fait connaître sa vision proactive, ses engagements et ses stratégies pour la période allant de 2026 à 2030. Dans un exercice complémentaire, le CEPMB a participé en 2025-2026 à l'examen exhaustif des dépenses, qui touche l'ensemble du gouvernement, dans le cadre duquel il a ciblé des économies opérationnelles considérables en réduisant les dépenses de 1,2 million de dollars en 2026-2027, de 1,7 million de dollars en 2027-2028, et de 2,5 millions de dollars à partir de 2028-2029.

De plus, des travaux sont en cours pour moderniser le système interne de gestion de l'information du CEPMB et mettre en œuvre un nouveau logiciel de gestion des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP). Le CEPMB a mis à jour ses Codes de conduite internes (pour les employés et pour les membres du Conseil) en 2025-2026 et a fait la promotion de programmes de mentorat et de parrainage afin d'éliminer des obstacles à l'inclusion, à la diversité, à l'équité et à l'accessibilité à tous les niveaux.

Pour en savoir plus sur les activités liées aux services internes du CEPMB, consultez la section Résultats : nos réalisations du présent rapport.

Message de la présidente

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme quasi judiciaire chargé de protéger la population canadienne contre les abus de brevet liés aux prix des médicaments brevetés. Pour ce faire, il examine les prix de ces médicaments et intervient au besoin dans le cadre d'une audience, au cours de laquelle un panel détermine si ceux-ci sont excessifs ou non.

Le CEPMB contribue également à une meilleure compréhension de l'écosystème biopharmaceutique en publiant chaque année des rapports sur les tendances observées en matière de ventes, de prix et de dépenses en recherche et développement. En outre, le CEPMB

fournit, à la demande de la ministre de la Santé, des analyses ponctuelles, neutres, pertinentes et opportunes portant sur les tendances pharmaceutiques.

L'exercice financier 2025-2026 a été marqué par des changements majeurs touchant la prestation des programmes du CEPMB ainsi que d'importantes étapes dans la planification de notre avenir. En juin 2025, le CEPMB a publié de nouvelles Lignes directrices, qui guident le personnel du CEPMB dans la surveillance des prix des médicaments brevetés. Entrées en vigueur en janvier 2026, ces Lignes directrices étaient accompagnées d'un plan de mise en œuvre efficace en vue de faciliter la transition, et l'accent a été mis sur la communication avec les parties intéressées. En outre, dans le but de simplifier les processus d'audience, le CEPMB a élaboré en mars 2026 des directives relatives à la pratique qu'il a ensuite diffusées à des fins de consultation.

Quant à sa production de rapports pour la ministre de la Santé, le CEPMB, à l'aide de son groupe de personnel travaillant dans le Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP), a publié deux rapports analytiques en 2025-2026 : la 9e édition de son rapport *Veille des médicaments mis en marché*, qui traite des nouveaux médicaments qui sont entrés récemment sur le marché, et la 10e édition de son rapport *CompasRx*, portant sur les dépenses annuelles des régimes publics d'assurance médicaments. De nombreux résumés de recherche et présentations ont également été diffusés et rendus accessibles parallèlement aux rapports complets sur le site Web du CEPMB.

En décembre 2025, le CEPMB a publié un nouveau Plan stratégique pour la période de 2026 à 2030, qui pave la voie vers un avenir prometteur et porteur de succès dans la réalisation de notre mandat et la prestation de nos services à la population canadienne. Ce plan répond également à l'examen exhaustif des dépenses, initiative pangouvernementale annoncée dans le budget de 2025, permettant de réaliser des économies considérables pour les trois prochains exercices financiers et à l'avenir. Ces économies sont décrites dans le Plan ministériel du CEPMB pour 2026-2027.

Le CEPMB continue de concentrer ses efforts et ses ressources sur l'atteinte efficiente de résultats liés à sa responsabilité essentielle ainsi que sur la prestation de services internes résilients, responsables et fiables. Grâce aux efforts de planification et de mise en œuvre menés simultanément en 2025-2026, nous disposons désormais d'une assise plus solide pour l'exécution de notre mandat au cours des prochaines années et au-delà.

Anie Perrault, LL.L, ASC

Présidente

Résultats : nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle 1 : Surveillance des prix des médicaments brevetés
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Surveillance des prix des médicaments brevetés

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Le CEPMB surveille les prix de médicaments brevetés et tient des audiences publiques pour déterminer si un prix est excessif. De plus, dans le cadre de la publication de son Rapport annuel, le CEPMB surveille et fournit des renseignements sur les tendances des ventes et des prix des produits pharmaceutiques et sur les dépenses en recherche et développement des titulaires de droits.

Répercussions sur la qualité de vie

Le Cadre de qualité de vie pour le Canada a recours à 84 indicateurs pour mesurer ce qui est le plus important pour la population canadienne et pour aider à l'établissement du budget fondé sur les données probantes et la prise de décisions au niveau fédéral. La responsabilité essentielle du CEPMB, bien qu'elle soit limitée, chevauche indirectement plusieurs de ces indicateurs, notamment les indicateurs relatifs aux finances des ménages énumérés dans le domaine de la « prospérité » du cadre et l'indicateur « Non-respect d'une ordonnance de médicaments en raison des coûts » relevant du domaine de la « santé ».

Puisque beaucoup de médicaments d'ordonnance n'ont pas de versions génériques moins chères qui sont offertes, la surveillance des prix des médicaments brevetés et l'intervention dans les cas où le prix semble excessif peuvent contribuer à l'abordabilité des médicaments pour les patients canadiens, ce qui, par conséquent, peut limiter le plus possible le non-respect de ces ordonnances en raison des coûts. Ces répercussions sont particulièrement pertinentes dans l'optique de la « perspective de la durabilité et de la résilience » du Cadre, qui vise à renforcer la résilience et à maintenir la longévité des politiques et de la qualité de vie au cours des prochaines années.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : Surveillance des prix des médicaments brevetés.

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à la surveillance rapide et efficace des renseignements sur les prix des médicaments brevetés fournis par les titulaires de droits au cours des trois derniers exercices.

Tableau 1 : Surveillance rapide et efficace des renseignements sur les prix des médicaments brevetés fournis par les titulaires de droits.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage de dépôts des titulaires de droits surveillés dans l'année civile	95 %	Décembre 2027	2023-2024 : 100 % 2024-2025 : 100 % 2025-2026 : 100 %
Pourcentage d'audiences terminées dans les 24 mois suivant l'émission d'un avis d'audience	90 %	Mars 2028	2023-2024 : S. O. 2024-2025 : S. O. 2025-2026 : S. O.
Nombre de mois écoulés depuis l'année civile concernée dans le Rapport annuel du CEPMB où celui-ci est soumis à la ministre de la Santé	Moins de 12 mois	Mars 2026	2023-2024 : 11 2024-2025 : 10 2025-2026 : 9

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à la surveillance rapide et efficace des renseignements sur les prix des médicaments brevetés fournis par les titulaires de droits au cours des trois derniers exercices.

L'onglet Résultats de la page Infographie pour le CEPMB dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la surveillance des prix des médicaments brevetés en 2025-2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel du CEPMB pour l'exercice.

Surveillance rapide et efficace des renseignements sur les prix des médicaments brevetés fournis par les titulaires de droits.

Résultats obtenus

- Le CEPMB a publié les nouvelles Ligne directrices pour le personnel du CEPMB le 30 juin 2025, à la suite d'un processus pluriannuel de consultation. Ces Lignes directrices améliorent l'efficience administrative du Conseil et assurent la transparence et la prévisibilité pour les titulaires de droits concernant les procédures suivies par le personnel afin de repérer des candidats potentiels pour une audience.
- Les Lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er janvier 2026, accompagnées de plans d'action de communication et de mise en œuvre pour faciliter la transition et aider les titulaires de droits et les autres parties intéressées à se préparer pour la nouvelle orientation opérationnelle. Durant la transition, le CEPMB a également actualisé ses bases de données internes. Les mises à jour sur le progrès dans le processus de mise en vigueur des Lignes directrices ont été publiées dans les médias sociaux du CEPMB, à savoir sur X et sur LinkedIn, ainsi que dans La Nouvelle du CEPMB.
- Comme prévu dans le budget de 2025, le CEPMB est en voie de moderniser ses audiences en tirant parti des technologies existantes pour favoriser des processus procéduraux plus rapides et plus économiques. Des directives relatives à la pratique proposées ont été élaborées en 2025-2026 et diffusées à des fins de consultation à partir de mars 2026.
- Le CEPMB a continué de fournir à la ministre de la Santé des rapports de haute qualité en 2025-2026, soit la 9e édition de son rapport *Veille des médicaments mis en marché*, qui traite des nouveaux médicaments qui sont entrés récemment sur le marché, et la 10e édition de son rapport *CompasRx*, portant sur les dépenses annuelles des régimes publics d'assurance médicaments, en plus de résumés de recherche et de présentations. Ces rapports sont produits à l'aide du groupe du CEPMB travaillant pour le Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP), de la Direction des politiques et de l'analyse économique, pour répondre à une demande de la ministre de la Santé en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les brevets*. La bibliothèque de rapports est accessible sur le site Web du CEPMB.

Principaux risques

Le CEPMB a déterminé les risques principaux à l'atteinte des résultats liés à la responsabilité fondamentale en 2025-2026 qui suivent et y réagit.

Le CEPMB a continué de suivre l'évolution du contexte géopolitique et économique dans lequel il exerce ses activités. Le marché des produits pharmaceutiques étant complexe, international et interdépendant, les changements dans les relations commerciales pourraient avoir une incidence sur les prix des médicaments au Canada. Le CEPMB a surveillé activement les prix des médicaments à l'aide des facteurs énoncés dans la *Loi sur les brevets* et le *Règlement* connexe et est constitué de manière à pouvoir agir si jamais les prix se mettaient à hausser de façon subite.

Le processus d'élaboration des Lignes directrices a été une entreprise de longue haleine caractérisée par de nombreuses consultations auprès des parties intéressées de partout au pays. Au cours de l'année de 2025, le CEPMB a surveillé les prix des médicaments brevetés dans le cadre de ses Lignes directrices provisoires, qui ont été modifiées pour la dernière fois en septembre 2023. Puisque les Lignes directrices provisoires servaient de mesure temporaire pour combler l'écart créé par l'absence de Lignes directrices en vigueur, la création d'un plan d'action de mise en œuvre et une révision collaborative des processus internes effectuées cette année ouvre la voie à une transition prévisible et en douceur vers les nouvelles Lignes directrices.

En plus des communications habituelles avec le public, le CEPMB a offert des séances d'information afin de favoriser une bonne compréhension du nouveau processus et d'appuyer ceux et celles affectés par ce changement. Le CEPMB a également fait des progrès considérables dans la transition de son site Web public vers Canada.ca, ce qui a rendu les principales informations plus accessibles aux lecteurs.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 2 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 2 : Aperçu des ressources requises pour la surveillance des prix des médicaments brevetés

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	14 628 709 $	9 140 305 $
Équivalents temps plein	58	53

L'onglet Finances de la page Infographie pour le CEPMB dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour le CEPMB dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Les différences liées au sexe et au genre, à la race, à l'ethnicité, et à l'âge ainsi qu'aux déficiences physiques et intellectuelles sont toutes des facteurs qui contribuent à l'accessibilité, à l'abordabilité et à l'utilisation appropriée de médicaments prescrits et des instruments médicaux. Les différences de rôles, de revenus et d'utilisation des services de santé liées au sexe et au genre+ peuvent avoir une incidence sur l'accès aux médicaments et à l'assurance maladie, les habitudes de prescription et l'utilisation de médicaments, et peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et le bien-être.

Comme le prix d'un médicament breveté individuel ne varie pas en fonction du sexe ou du genre+ de l'utilisateur, le processus de surveillance des prix du CEPMB ne peut pas tenir compte explicitement de la diversité des groupes d'utilisateurs ou de leur situation économique. Le mandat du CEPMB de s'assurer que les prix des médicaments brevetés ne sont pas excessifs peut profiter à l'ensemble des populations indirectement, par des réinvestissements dans le système de santé et un accès amélioré à de meilleurs soins. Cependant, les avantages sont plus importants pour les particuliers qui paient leurs médicaments de leur poche, ceux qui n'ont pas une couverture adéquate des médicaments, ceux qui ont un besoin accru de médicaments prescrits et ceux dont le statut socioéconomique rend plus difficile l'achat de leurs médicaments.

Une étude intersectionnelle publiée par Statistique Canada en 2024 révèle que la couverture de médicaments sur ordonnance variait pour les hommes et les femmes en fonction de facteurs tels que l'état matrimonial, le statut d'immigrant, l'appartenance à un groupe racisé, l'orientation sexuelle, le revenu du ménage, le nombre de problèmes de santé chroniques, et les facteurs liés à l'emploi.

D'après les résultats de l'étude :

- le taux de couverture par un régime d'assurance médicaments parrainé par l'employeur était moins élevé chez les hommes et les femmes immigrants, qu'ils soient récemment arrivés ou établis de longue date;
- presque tous les groupes racisés affichaient des taux inférieurs de couverture par un régime d'assurance médicaments parrainé par l'employeur;
- des proportions plus faibles de femmes et d'hommes bisexuels que de femmes et d'hommes hétérosexuels avaient une assurance médicaments parrainée par leur employeur;
- les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à ne pas se procurer un médicament d'ordonnance en raison des coûts.

Dans le cadre de son Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques, le CEPMB tire parti des données provenant de la base de données du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP), hébergée par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), pour présenter des rapports sur des thèmes de recherche analytique éclairés par l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus).

En 2025-2026, une analyse démographique des dépenses des régimes d'assurance médicaments et de l'utilisation des médicaments a été menée. Ces rapports ont été produits par le CEPMB, à l'aide de son groupe de personnel travaillant pour le SNIUMP, pour répondre à une demande de la ministre de la Santé en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les brevets*.

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient la responsabilité essentielle de la surveillance des prix des médicaments brevetés :

- Le Programme de surveillance du prix des médicaments brevetés;
- Le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques.

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour la surveillance des prix des médicaments brevetés se trouvent à l'onglet Résultats dans l'InfoBase du GC.

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui aident un ministère à s'acquitter de ses obligations ministérielles et à exécuter ses programmes. Les huit catégories de services internes sont les suivantes :

- services d'approvisionnement et de passation des marchés;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers.

Il est à noter que le CEPMB inclut les services de communication et les services juridiques dans le cadre de sa responsabilité essentielle.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

En décembre 2025, le CEPMB a publié un Plan stratégique 2026-2030, dans lequel il a énoncé les principes fondamentaux qui orienteront la prise de décision au cours des prochaines années ainsi que quatre engagements clairs appuyant la réalisation efficiente, efficace et proactive du mandat du CEPMB et des services internes qui soutiennent le personnel dans l'atteinte de ces objectifs.

Dans le contexte de cet exercice axé sur l'avenir, le CEPMB a également participé en 2025-2026 à l'examen exhaustif des dépenses, qui touche l'ensemble du gouvernement, dans le cadre duquel il a ciblé des économies opérationnelles considérables en réduisant les dépenses de 1,2 million de dollars en 2026-2027, de 1,7 million de dollars en 2027-2028, de 2,5 millions de dollars en 2028-2029 et plus par la suite. Les engagements pris pour réaliser ces gains d'efficience sont annoncés dans le budget de 2025.

Pour continuer d'utiliser les ressources de manière durable, le CEPMB a modernisé son système interne de gestion d'information et mis en œuvre un nouveau logiciel de gestion des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) en 2025-2026. Ces mises à jour contribueront à la longévité et à la résilience des processus du CEPMB.

Les équipes des services internes ont également modernisé le Code de conduite pour le personnel et celui pour les membres du Conseil en 2025-2026, et ont mis la priorité sur le travail visant l'élimination des obstacles à l'inclusion, à la diversité, à l'équité et à l'accessibilité dans tous les aspects du lieu de travail, y compris dans les programmes de mentorat et de parrainage. Ce travail comporte des objectifs fixés et des plans d'action pour soutenir le personnel et mener des changements positifs au sein de l'organisation.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 3 : Ressources requises pour les services internes en 2025-2026

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	3 500 223 $	4 193 806 $
Équivalents temps plein	23	27

L'onglet Finances de la page Infographie pour le CEPMB dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour le CEPMB dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque exercice, les ministères du gouvernement du Canada doivent attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Comme le montre le tableau 4, le CEPMB a attribué 9 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Tableau 4 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones

Indicateur de rendement lié à l'attribution de marchés	Résultats 2025-2026
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones (A)	106 556,55 $
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones (B)	1 138 741,13 $
Valeur des exceptions approuvées par l'administration générale (C)	0 $
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones [A ÷ (B − C) × 100]	9 %

Remarques

Aux fins de la cible minimale de 5 %, Services aux Autochtones Canada définit les « entreprises autochtones » comme suit :

- une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné ou une Aînée, un conseil de bande ou un conseil tribal;
- une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada;
- une entreprise inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 $.

Le CEPMB ne possède aucun mécanisme pour vérifier si l'un de ses principaux fournisseurs a attribué des marchés à des entreprises autochtones.

Le CEPMB a dépassé sa cible en 2025-2026 en évaluant les possibilités d'attribuer des marchés à des entreprises autochtones et en accordant la priorité à celles-ci. Les marchés attribués concernaient principalement l'approvisionnement en matériel informatique et périphérique, ainsi qu'en fournitures de bureau. La stratégie visant à augmenter l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones comprenait également la sensibilisation des propriétaires d'entreprise à ce sujet.

Dans son Plan ministériel 2026-2027, le CEPMB prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2025-2026, il aurait attribué 6,95 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones. Cette valeur a dépassé les prévisions à la fin de l'exercice.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Le tableau 5 montre l'argent que le CEPMB a dépensé au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Tableau 5 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2025-2026	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Surveillance des prix des médicaments brevetés	14 628 709 $	14 370 179 $	• 2023-2024 : 10 223 542 $ • 2024-2025 : 9 780 417 $ • 2025-2026 : 9 140 305 $
Total partiel	**14 628 709 $**	**14 370 179 $**	**9 140 305 $**
Services internes	3 500 223 $	4 387 230 $	• 2023-2024 : 3 820 603 $ • 2024-2025 : 3 906 683 $ • 2025-2026 : 4 193 806 $
Total	**18 128 932 $**	**18 757 409 $**	• 2023-2024 : 14 044 145 $ • 2024-2025 : 13 687 100 $ • 2025-2026 : 13 334 111 $

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Les dépenses réelles ont diminué entre 2023-2024 et 2024-2025, principalement en raison d'une réduction d'équivalents temps plein (ETP). Entre 2024-2025 et 2025-2026, les dépenses ont diminué davantage grâce à une réduction de dépenses opérationnelles relatives à des économies générées dans les services de traduction, les fonds de données, les consultants en sciences de la santé, les déplacements et l'équipement de TI.

Les dépenses au titre d'une affectation à but spécial (ABS) pour les audiences en 2025-2026 équivalaient à 71 300 $ sur les 4,5 millions de dollars attribués. Le CEPMB a mené des examens de prix suivant les Lignes directrices provisoires au cours des dernières années, ce qui a fait diminuer la demande d'audiences en attendant les nouvelles Lignes directrices pour le personnel permettant de déterminer les cas susceptibles de faire l'objet d'une audience, qui ont été publiées en juin 2025. Les dépenses relatives à l'ABS devraient atteindre le montant au complet au cours des prochaines années en raison de l'entrée en vigueur des nouvelles Lignes directrices.

L'onglet Finances de la page Infographie pour le CEPMB dans l'InfoBase du GC fournit davantage de renseignements financiers sur les exercices précédents.

Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

Le tableau 6 présente les dépenses prévues du CEPMB au cours des trois prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Tableau 6 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028	Dépenses prévues 2028-2029
Surveillance des prix des médicaments brevetés	13 668 116 $	13 404 166 $	12 881 398 $
Total partiel	**13 668 116 $**	**13 404 166 $**	**12 881 398 $**
Services internes	3 544 076 $	3 392 026 $	3 138 677 $
Total	**17 212 192 $**	**16 796 192 $**	**16 020 075 $**

Analyse des dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

Le CEPMB a prévu une diminution dans les dépenses prévues pour les trois prochains exercices afin de correspondre à l'examen exhaustif des dépenses annoncé dans le budget de 2025. Les dépenses diminueront de 7,5 % en 2026-2027, de 10,0 % en 2027-2028 et de 15 % à partir de 2028-2029, par rapport aux montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Le CEPMB fonde les prévisions des dépenses sur l'hypothèse selon laquelle la totalité des fonds de l'ABS sera dépensée. Cela s'explique par le fait que ces dépenses dépendront du nombre d'audiences, de leur longueur et de leur complexité, qui sont difficiles à prévoir. Tout montant non utilisé pour la fin prévue doit être retourné au Trésor.

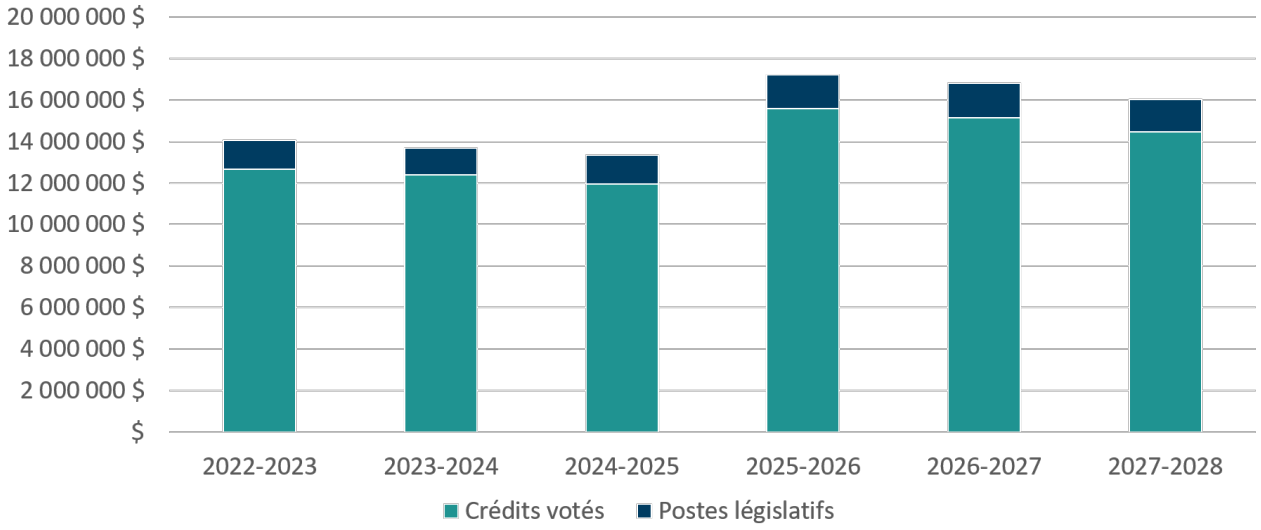
L'onglet Finances de la page Infographie pour le CEPMB dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements financiers plus détaillés en ce qui concerne les exercices précédents.

Financement

Cette section donne un aperçu du financement voté et législatif du ministère pour ses responsabilités essentielles et ses services internes.

Le graphique 1 résume le financement approuvé, voté et législatif, du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices



Version textuelle du graphique 1

Exercice	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2023-2024	1 387 286 $	12 656 859 $	14 044 145 $
2024-2025	1 289 099 $	12 398 001 $	13 687 100 $
2025-2026	1 378 037 $	11 956 074 $	13 334 111 $
2026-2027	1 637 672 $	15 574 520 $	17 212 192 $
2027-2028	1 637 672 $	15 158 520 $	16 796 192 $
2028-2029	1 555 672 $	14 464 403 $	16 020 075 $

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Il est nécessaire de supposer que le financement de l'ABS sera requis dans son intégralité pour les dépenses prévues dans les années à venir. Les dépenses pour l'ABS en 2025-2026 étaient de 71 300 $, avec des fonds non utilisés de 4,46 millions de dollars. Cette situation explique la différence entre les dépenses en 2025-2026 et les dépenses prévues pour 2026-2027.

Selon l'examen exhaustif des dépenses annoncé dans le budget de 2025, le CEPMB réduira ses dépenses de 7,5 % en 2026-2027, de 10,0 % en 2027-2028 et de 15,0 % à partir de 2028-2029, par rapport aux montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Consultez les Comptes publics du Canada pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives du CEPMB.

Faits saillants des états financiers

Cette section présente les états financiers (audités/non audités) du CEPMB pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Le tableau 7 résume les charges et les revenus pour 2025-2026 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 7 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025-2026	Résultats prévus 2025-2026	Différence (résultats réels moins résultats prévus)
Total des charges	15 952 892 $	19 812 943 $	(3 860 051) $
Total des revenus	887 $	- $	887 $
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	15 952 005 $	19 812 943 $	3 860 938 $

Analyse des charges et des revenus pour 2025-2026

Le coût net de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts ont diminué de 3,9 millions de dollars, car le financement était entièrement prévu pour l'ABS en 2025-2026, et les fonds non utilisés ont fini par s'élever à 4,4 millions de dollars.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2025-2026 proviennent de l'état des résultats prospectif et des notes de 2025-2026 du CEPMB.

Le tableau 8 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 8 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour 2024-2025 et 2025-2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025-2026	Résultats réels 2024-2025	Différence (2025-2026 moins 2024-2025)
Total des charges	15 952 892 $	15 337 895 $	614 997 $
Total des revenus	887 $	1504 $	(617) $
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	15 952 005 $	15 336 391 $	615 614 $

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2024-2025 et 2025-2026

L'augmentation des dépenses totales est principalement attribuée aux coûts du réaménagement des effectifs. En effet, dans le budget de 2025, le gouvernement a annoncé des mesures d'économies que les ministères doivent mettre en œuvre d'ici 2028-2029. Par conséquent, le

CEPMB a inclus, le 31 mars 2026, une dépense de 893 039 $ (montant nul en 2024-2025) dans les dépenses totales pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

Le tableau 9 fournit un résumé des montants que le ministère doit ou doit dépenser (passif) et de ses ressources disponibles (actif), ce qui aide à déterminer la capacité du ministère à mettre en œuvre des programmes et des services.

Tableau 9 : État condensé de la situation financière (audité ou non audité) au 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2025-2026)	Exercice précédent (2024-2025)	Différence (2025-2026 moins 2024-2025)
Total des passifs nets	2 918 106 $	2 593 940 $	324 166 $
Total des actifs financiers nets	1 132 085 $	1 673 922 $	(541 837) $
Dette nette du ministère	1 786 021 $	920 018 $	866 003 $
Total des actifs non financiers	259 596 $	166 782 $	92 814 $
Situation financière nette du ministère	(1 526 425) $	(753 236) $	(773 189) $

Analyse du passif et de l’actif du ministère depuis le dernier exercice

L’augmentation de la situation financière nette du ministère est principalement attribuable aux coûts relatifs au réaménagement des effectifs. En effet, dans le budget de 2025, le gouvernement a annoncé des mesures d’économies que les ministères doivent mettre en œuvre d’ici 2028-2029. Par conséquent, le CEPMB a inclus, le 31 mars 2026, une obligation au titre des prestations de cessation d’emploi s’élevant à 893 039 $ (montant nul en 2024-2025) dans ses charges à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Le tableau 10 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes du CEPMB pour les trois exercices précédents.

Tableau 10 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes au cours des trois exercices précédents

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels en 2023-2024	Équivalents temps plein réels en 2024-2025	Équivalents temps plein réels en 2025-2026
Surveillance des prix des médicaments brevetés	58	54	53
Total partiel	**58**	**54**	**53**
Services internes	24	24	27
Total	**82**	**78**	**80**

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

Les ETP réels ont augmenté de 2024-2025 à 2025-2026 en raison du comblement des départs et de la réalisation des mesures de dotation.

Le tableau 11 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes du CEPMB au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Tableau 11 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes pour les trois prochains exercices

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus en 2028-2029
Surveillance des prix des médicaments brevetés	58	58	55
Total partiel	**58**	**58**	**55**
Services internes	23	23	21
Total	**81**	**81**	**76**

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

On s'attend à ce que le nombre d'ETP soit cohérent avec les nombres actuels jusqu'en 2027-2028. Une réduction est planifiée en 2028-2029 pour correspondre à l'examen exhaustif des dépenses annoncé dans le budget de 2025.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du CEPMB :

- Analyse comparative entre les sexes plus

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque exercice des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'analyse comparative entre les sexes plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre(s) de tutelle : L'honorable Marjorie Michel

Administrateur général/Administratrice générale : Anie Perrault, présidente

Portefeuille ministériel : Santé

Instrument(s) habilitant(s) : *Loi sur les brevets* et *Règlement sur les médicaments brevetés*

Année de constitution ou de création : 1987

Autre : Il incombe à la ministre de la Santé de veiller à l'application des dispositions de la *Loi sur les brevets* portant sur les produits pharmaceutiques, formulées aux articles 79 à 103. Même s'il fait partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB, en raison de ses responsabilités quasi judiciaires, exerce son mandat en toute indépendance vis-à-vis de la ministre.

De plus, le CEPMB fonctionne de façon indépendante de :

- Santé Canada, qui autorise la commercialisation des médicaments au Canada après avoir vérifié leur innocuité, leur efficacité et leur qualité;
- l'Agence des médicaments du Canada, qui évalue les technologies de la santé et met sur pied des comités d'experts chargés de formuler des recommandations quant aux nouveaux

médicaments qui devraient être admissibles au remboursement dans le cadre des régimes publics d'assurance médicaments;
- l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), qui évalue les médicaments dans le but de faire des recommandations sur le remboursement par les régimes publics au Québec;
- l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP), qui négocie les prix courants au nom des régimes publics d'assurance médicaments partout au Canada;
- les régimes publics fédéral, provinciaux et territoriaux d'assurance médicaments, qui autorisent l'inscription des médicaments sur leur liste de médicaments admissibles à un remboursement.

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
Casier L40
Centre Standard Life
333, avenue Laurier Ouest
Bureau 1400
Ottawa (Ontario) K1P 1C1

Numéro de téléphone : 1-877-861-2350

Téléimprimeur (ATS) : 613-288-9654

Adresse courriel : PMPRB.Information-Renseignements.CEPMB@pmprb-cepmb.gc.ca

Site(s) Web : https://www.canada.ca/fr/examen-prix-medicaments-brevetes.html

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et à d'autres initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons de faire preuve de davantage d'inclusion et d'adaptation ainsi que les méthodes permettant de cerner et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif et mesurable qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses. Les ministères sont responsables de déterminer les dépenses prévues et doivent être en mesure de justifier les données financières présentées dans leur plan ministériel et rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le crédit énonce également les conditions régissant les dépenses.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada (Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre d'heures de travail d'un employé ou d'une employée divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, une personne qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les extrants ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative pour évaluer les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Programme, projet ou autre initiative amenant deux ministères fédéraux ou plus à recevoir du financement pour travailler en collaboration à un résultat commun habituellement lié à une priorité gouvernementale et que les ministres y participant conviennent de désigner horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment l'exigence selon laquelle le ministère responsable doit rendre compte des dépenses et des résultats communs.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des activités prévues et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois exercices. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Activité, plan ou projet sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'atteindre les résultats ministériels attendus.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du rapport sur les résultats ministériels 2025-2026, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2025.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été dégagées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et des ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à l'atteinte de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un extrant lié aux activités d'un ministère ou liées à une politique, un programme ou une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat général lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.